

LE PETIT ROCASSIN



SAINT APOLLINAIRE JOURNAL D'INFORMATION AUTOMNE -HIVER 2023-2024



Mes très chers(es) concitoyens(ennes),

« I have a dream... » Tout comme cette belle âme qu'était Martin Luther King, je fais un rêve. 2023 nous quitte dans une douleur et une souffrance mondiales, à pas feutrés, que déjà apparaît 2024 avec tous les nouveaux espoirs que cela suscite.

Je fais le rêve, pas si irréalisable finalement, de moins de violence et de guerre dans ce monde, moins de carbone pour cette planète plus vraiment bleue, ce joyau que l'on souille sans vergogne un peu plus chaque jour. Je rêve de moins de plastique dans les océans, moins d'argent roi qui fait loi et de maltraitance envers la faune et la flore.

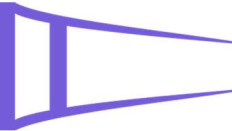
Alors égoïstement et avec un optimisme mesuré, j'implore tous les dieux pour qu'au sein de notre superbe village au moins, on continue de vivre heureux en faisant preuve de bienveillance et d'altruisme. Nous alimenterons, ainsi, tout ce qui peut seulement faire la grandeur de notre humanité ! « I have a dream... »

A toutes et à tous, une excellente année.

**Le Maire,
Daniel BEY**

DANS CE NUMERO :

- « **Zoom sur** » : Une année de fonctionnement de la salle multi-activités _____ **page 2 -4**
« **Les grands projets** » : le lac se refait une beauté _____ **page 5-7**
« **A la rencontre de...** » : Marie France Perruchot _____ **page 8-9**
« **Les travaux sur la commune** » _____ **page 10**
« **Autour de chez nous** » et autres rubriques utiles _____ **page 11-12**



LE COMITE DES FETES PLUS ACTIF QUE JAMAIS !

Le comité des fêtes de Saint Apollinaire a fêté ses **40 ans en avril 2023** et il reste toujours aussi dynamique. Il est essentiel dans la vie de notre commune. Les équipes changent mais la volonté de proposer des animations festives et culturelles est toujours présente. La motivation et les initiatives des bénévoles ainsi que le soutien des élus locaux a permis cette année encore d'offrir aux résidents de Saint Apollinaire, communes voisines et vacanciers, de nombreuses animations.

Le CDF c'est aussi 4 ateliers gérés par des volontaires :

- ✓ La **rencontre des aiguilles**, le jeudi de 14h30 à 17h00 permet d'échanger des compétences en couture, tricot, patch et crochet, atelier géré par Mimi et Sophie.
- ✓ **Jeux de société et jeux de carte**, Mimi et Brigitte vous proposent des après-midis (le dimanche de 15h30 à 18h30) et des soirées.
- ✓ La **boîte à lire** vous propose d'emprunter des livres en libre-service. La gestion des livres nomades est assurée par Isabelle et Valérie.
- ✓ **L'atelier vélos** est ouvert les lundis de 18h à 20h d'avril à octobre avec Gilles et Jean-François. Ils vous aident aux petites réparations et vous fournissent des conseils associés à l'utilisation du vélo.



Mais aussi, un lieu de rencontre hebdomadaire pour nos adhérents, le **RoCafé**, notre café associatif ouvert en 2019 sous l'impulsion de Michèle et Valérie. Ouvert tous les vendredis (sauf exceptions) de 18h à 20h et de 18h30 à 20h30 (du 14 juin au 13 septembre 2024), ce café est tenu par des barmaids et barmen bénévoles.

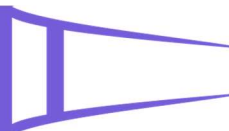
Bérengère et Myriam en ont repris la gestion depuis mars 2023 et vous ont proposé diverses soirées à thèmes : soirée italienne spritz et pizza ; soirée espagnole avec une initiation à la Salsa ; soirée tapas avec une initiation à la Bachata ; soirée ambiance estivale avec une initiation à la danse en lignes et une soirée Beaujolais nouveau avec notre animateur local Jacky.

D'autres soirées du RoCafé ont été animées par les bénévoles comme la soirée musique avec Isabelle, la soirée jeux d'extérieur proposée par Jacquie et régulièrement, Caroline de Oika Oika nous propose de découvrir de nouveaux jeux de société.

2023, c'est aussi 2 tournois de pétanque, moments très appréciés des Rocassines et Rocassins ; 3 concerts à l'église ; un concert lors de la fête de l'été avec barbecue ; la fête du lac ; le repas du village et des repas partagés ; des ateliers de décoration de Noël ; un atelier confiture et, pour la première fois, un vide-greniers.

Mais le CDF c'est aussi la participation aux **marchés ViV'Art** et la coopération avec des intervenants extérieurs, chansonnier, conteurs...





LE COMITE DES FETES PLUS ACTIF QUE JAMAIS ! (suite)

Dimanche 7 janvier 2024, le Comité des fêtes a tenu son **assemblée générale annuelle** pour faire le bilan de l'année écoulée et discuter du fonctionnement de l'association et des projets.

Il a présenté ses remerciements à tous ceux qui ont aidé le Comité en 2023 et a proposé l'ordre du jour.

Une nouvelle collégiale a été recomposée :

- ✓ Sylvie CHAVEY : trésorière
- ✓ Myriam BEY : référente du CDF et secrétaire
- ✓ Bérengère PINONCELY : suppléante secrétariat et trésorerie
- ✓ Jean-Jacques MENUU : suppléant

Le rapport financier montre une gestion saine. Les différentes manifestations ont eu le succès attendu et le RoCafé a bien su tirer parti de son nouvel emplacement à la salle des Aires.



Un calendrier prévisionnel des festivités pour 2024 a été proposé à l'assemblée. Il prévoit le maintien des rendez-vous habituels mais aussi, une nouvelle programmation qui assure de belles rencontres à venir et le plaisir de se retrouver dans une ambiance festive. Après avoir traité tous les points de l'ordre du jour, nous avons partagé un verre de l'amitié et la galette des rois pour un moment de convivialité !



Une première soirée autour d'une excellente **soupe d'hiver** a remporté un franc succès. Merci à Jean-François l'organisateur et aux nombreux bénévoles.

Et le jeudi 25 janvier, **première pleine lune de l'année 2024**, dite pleine lune du loup, quelques villageois se sont retrouvés à 18h30 au cœur du village pour une balade nocturne. Cette belle promenade sous la lune accompagnée par le chant des loups s'est terminée au lac de Saint Apollinaire par un agréable barbecue.



Et Merci à vous, chères Rocassines et chers Rocassins d'avoir répondu présents. La collégiale a la chance de pouvoir compter sur le dynamisme et les multiples compétences de ses adhérents. Nous espérons que l'année 2024 sera un bon millésime pour le Comité des Fêtes !





BODY ZEN ET QI GONG DANS LA NOUVELLE SALLE DES AIRES

Depuis que la nouvelle salle d'activité a ouvert ses portes à St Apo en mars 2023, les cours de gym ont pu avoir lieu dans le confort et pour le plus grand bonheur d'une bonne vingtaine d'habitants majoritairement de la commune et quelques personnes des Hameaux environnants. C'est avec grand plaisir que les participants ont découvert la nouvelle salle communale en mars dernier. Un banc a été fabriqué pour se déchausser et des casiers permettent de déposer ses chaussures avant le cours. Cette vaste salle est très agréable, confortable et bien chauffée et permet d'accueillir trois fois plus de participants à la gym qu'avant dans la salle des mariages de la mairie. Également, il n'est plus nécessaire de déplacer les meubles, ni de régler le chauffage. La nouvelle salle fait l'unanimité !



Isabelle STEL, Educateur sportif, vous propose deux cours hebdomadaires pour tout public adulte. Il reste des places pour les intéressés (possible de venir à la séance). Un cours de « **Body Zen** » est proposé les mercredis de 17h à 18h15, ce cours au label FFEPCV permet d'améliorer équilibre, souplesse, renforcer sa tonicité musculaire, et d'apporter attention, calme et bien être. La

"J'avais pratiqué le Qi gong dans le passé et j'ai pu le reprendre grâce au cours d'Isabelle. Cette discipline m'apporte beaucoup au niveau du bien-être, de la souplesse et de la fluidité des mouvements. Le travail sur la respiration est aussi très apaisant. A consommer sans modération... D'autant que la salle s'y prête très bien et qu'Isabelle offre un enseignement accessible et une bonne attention à chacun." Jean

« Une bulle de bien-être tout près de chez moi » Brigitte

séance se termine par une relaxation bienfaitrice (exercices issus de différentes méthodes Yoga, Pilates, De Gasquet, Stretch postural, Qi Gong...). Depuis septembre 2023, un deuxième cours est en place les lundis de 18h à 19h15 et propose à une quinzaine de personnes du Qi Gong. Le **Qi gong** est un art énergétique chinois, son **but est d'entretenir santé et bien-être**, en harmonisant le corps, la respiration et l'esprit, grâce à des auto-massages, des exercices ou enchaînements. Cette pratique favorise la bonne circulation de l'énergie et la circulation sanguine, la concentration et la mémoire, et apporte bien-être physique et mental. Plus d'infos : les cours sont dispensés par l'association Sport Loisirs Embrunais - label FFEPCV. Isabelle : 0686263526.



DES INAUGURATIONS, DES PRIX ET UN NOM !

Notre nouvelle salle est le théâtre de nombreux événements et manifestations à l'initiative des habitants de St Apollinaire : CDF, cours de Body zen et Qi going, ciné fil et retransmission de la coupe du monde de rugby par l'association LYRAZOUKI (qui nous fera un retour de leur expérience dans un prochain numéro), cours de yoga

de Béatrice Dillies pendant la trêve estivale... ou de la mairie : inauguration de la salle, vœux du maire, retour du traditionnel repas des aînés. Le succès que connaît la salle dépasse toutes nos attentes et nous en sommes plus que ravis !!

Le maire s'est rendu au printemps dernier à une commission de labellisation pour la salle multi-activité qui se tenait sur la commune de Garde Colombe 05. Suite à cette réunion, notre construction communale a été qualifiée '**OR**' **Bois Durable Méditerranée (BDM)**. Le bâtiment a également reçu les premiers prix pour les concours suivants : Conseil Général 05, Commune Forestières et Lecteurs du journal Le Dauphiné Libéré. Un véritable plébiscite qui démontre, une nouvelle fois et si besoin que cet édifice est une totale réussite. Pour lire l'article : <https://www.ledauphine.com/environnement/2023/09/11/grand-prix-de-l-architecture-durable-sept-candidats-pour-le-trophee-des-lecteurs-du-dauphine-libere>

Nous tenions aussi à remercier chaleureusement Isabelle LESPAGNARD d'avoir installé bénévolement sur son temps libre des étagères en bois dans le local « réserve » de notre salle multi-activités. Un travail remarquable et de qualité, bravo !

Il reste encore quelques améliorations à faire. Suite à un problème de non-conformité de couverture en « bac acier » sur la salle, l'installation des panneaux photovoltaïques prévue a dû être repoussée. Une modification de la toiture par la société AMC doit intervenir prochainement et devrait permettre, enfin, la pose de cet équipement électrique. Concernant le problème acoustique que nous rencontrons dans la salle, plusieurs solutions sont à l'étude et nous devrions parvenir à régler ce souci sous peu.



Enfin, suite au sondage 'en ligne' **le nom de la salle a été adopté 'La salle des Aires'** à 60 % contre 40 % pour le nom de 'La Fontaine'. Merci à toutes celles et ceux qui ont participé via internet au baptême de ce bâtiment.

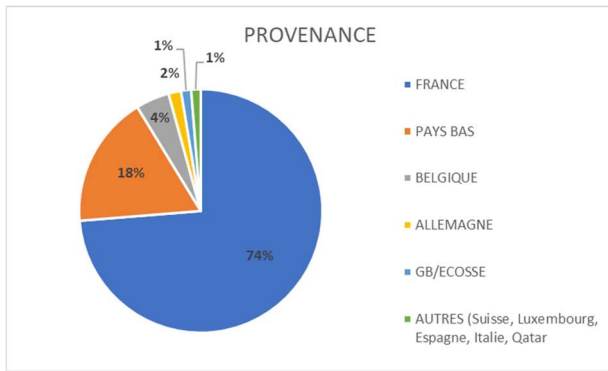
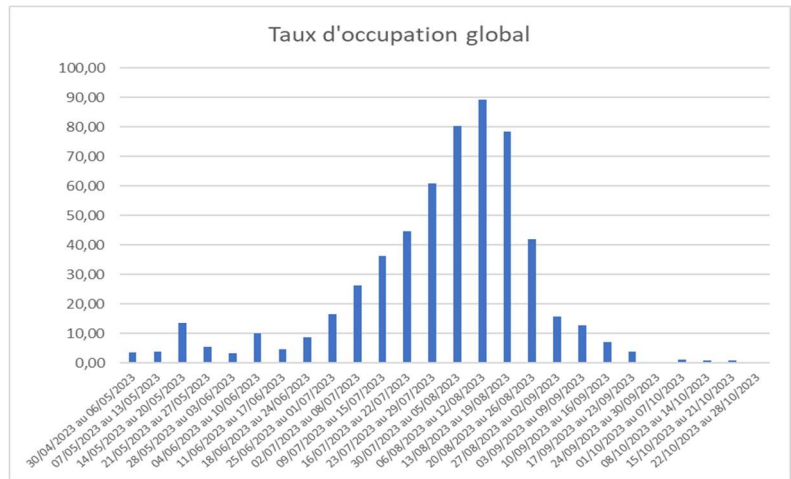


CAMPING MUNICIPAL : UNE DEUXIEME ANNEE CONFIRMEE

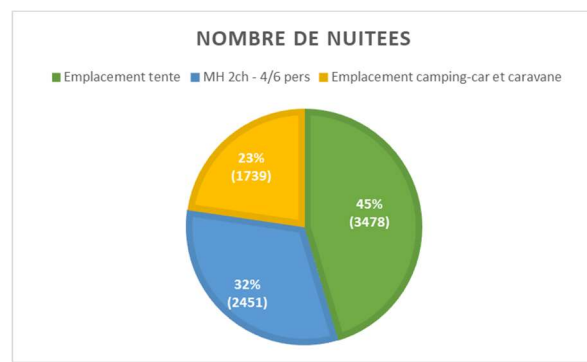
Nous avons donc pu entamer cette deuxième saison d'activité de notre camping municipal le Clos du Lac sous les meilleurs auspices ce qui s'est traduit par :

- ✓ Une hausse de la fréquentation et du chiffre d'affaires du camping de 12% pour atteindre 96 280 € HT,
- ✓ Une très belle progression des ventes de l'épicerie (+23 %) grâce notamment à des locaux plus adaptés et des rayons mieux achalandés (notamment en produit frais) pour faire suite à la prise en compte des suggestions des clients faites la saison précédente.

Notre équipe parvient d'ores et déjà à fidéliser des clients notamment pour les longs séjours (plus d'une semaine) et nous en sommes très satisfaits !



Les Food trucks proposés ont également connu une excellente fréquentation. Ils envisagent de prolonger leur activité sur la saison 2024. A ce sujet, un troisième restaurateur (pizza) devrait venir compléter cette belle équipe dès cette année.



D'autres part, le conseil d'exploitation a décidé pour cette année de tenter une orientation différente de l'activité camping en remplaçant 2 bungalows (qui devenaient trop vieillissants et très onéreux à changer) par des emplacements de type confort (emplacement spacieux avec sanitaires et coin cuisine individuels).

Au printemps des travaux conséquents ont été effectués sur le site du camping :

- ✓ **Extension du bureau d'accueil et de l'entrée de l'épicerie** (travaux effectués en régie direct par Alexandre, Daniel BEY, Alain et Clélia et avec les conseils précieux de M. Philippe DELAITE pour l'extension téléphonique),
- ✓ Daniel et Alexandre ont également effectués la **réfection de la couverture de la « gloriette »** arrachée suites aux intempéries de l'hiver (avec restauration de la charpente et pose du bac acier).



Afin de faire face à la forte hausse des coûts de l'énergie, des **panneaux solaires photovoltaïques** ont été installés sur la toiture du bâtiment d'accueil du camping (pour une autoconsommation et une revente du surplus). De plus, des travaux de rénovation électrique ont été réalisés avec le passage en éclairage basse consommation de l'intégralité de la zone du camping et des sanitaires. Des travaux de plomberie sanitaire ont également été entrepris afin d'optimiser la production d'eau chaude tout en diminuant la consommation.

Les **terrasses des bungalows** étant vieillissantes (voir dangereuses pour certaines) deux d'entre elles ont été intégralement reconstruites avant la saison. Enfin, une journée d'entretien des espaces verts a été faite par Alex et Daniel BEY avec l'aide de Jacky CHAVEY et Michel VAFPOULOS, que nous remercions vivement. L'intérieur de la quasi-totalité de nos locations a été également rafraîchi grâce notamment à nos supers couturières locales (Mimi CUVELIER, Juliana MICHEL) !



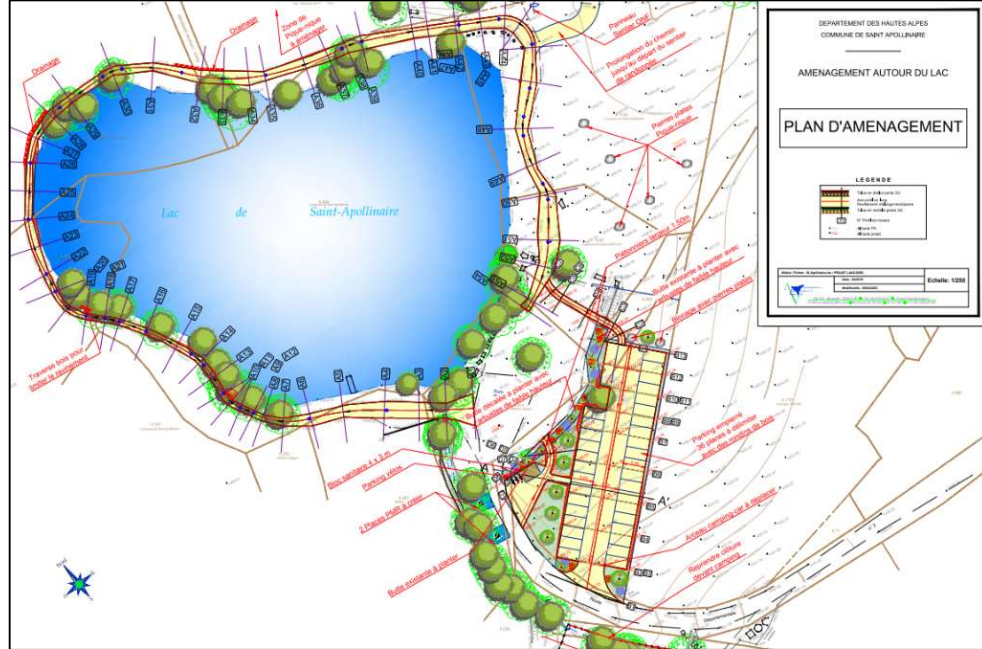
QUAND LE LAC SE REFAIT UNE BEAUTE

Les travaux d'aménagement de notre petit lac de Saint Apollinaire ont débuté en novembre 2023, avec le décaissement du **nouveau parking** qui sera situé au même endroit que l'ancien mais un mètre plus bas afin que les véhicules ne soient plus visibles depuis les bords du lac. Ce nouveau parking, d'une capacité comparable à l'ancien (environ 35 places) sera réalisé en mélange terre-pierres, arboré, et comportera deux emplacements pour PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Les travaux, arrêtés pour l'hiver, devraient reprendre dès la réouverture de la route en mars, avec la **finition du parking, sa végétalisation, l'installation de toilettes sèches et l'aménagement du sentier** bordant le lac afin de le rendre plus sec en toutes saisons et accessible aux poussettes et fauteuils roulants.

Là encore, ce cheminement sera réalisé en mélange naturel terre-pierres, avec des surélévations là où il est actuellement parfois submergé lorsque le niveau du lac monte après de fortes précipitations.

L'espace pique-nique sera amélioré avec l'ajout d'une table et quelques travaux de réfection, et la **signalétique** entièrement revue afin de limiter la prolifération actuelle de panneaux sur le site.



Les pluies exceptionnelles de novembre et décembre ont par ailleurs entraîné à deux reprises un **débordement spectaculaire du lac**, qui n'a pas fait trop de dégâts mais a montré la nécessité d'abaisser la buse permettant l'écoulement du trop-plein.

Nous profiterons de la reprise des travaux pour effectuer cette opération en coordination avec la police de l'eau et le Parc des Ecrins, le canal d'écoulement du trop-plein étant peuplé d'écrevisses à pattes blanches, une espèce rare et protégée.



La commune a bénéficié d'importantes subventions de l'Etat, de la Région et du Département, à hauteur de 80%, pour le financement de ces travaux d'un coût total de l'ordre de 120.000 euros : un grand merci pour leur aide, sans laquelle nous n'aurions pas pu réaliser ces aménagements envisagés depuis longtemps !



COMPTAGE

En 2023, un comptage routier a été mené par la CCSP du 31/07 au 11/08 sur la route du lac. Une moy. de 626 passages/jour ont pu être enregistrés (deux sens), soit 25 - 35 véhicules /heure, des statistiques de référence à exploiter et suivre.



MOBILITE DOUCE : DES BANCS, DES TABLES ET DES PASSERELLES

Envie de marcher

Si vous randonnez ou si vous faites de petites promenades dans le village, vers le lac, vers Charges ou vers Réallon vous avez pu voir **de nouveaux poteaux avec des lames directionnelles** vous incitant à marcher. Ces lames ont été installées par la CCSP, et certaines comportent quelques petites erreurs qui vont être corrigées prochainement (distances, temps, etc ...).

Deux **grands panneaux** sont en attente, qui seront installés l'un au Belvédère et l'autre au lac, sur lesquels figureront toutes les nouvelles randonnées récemment balisées. Ces éléments d'information ont été posés pour vous donner envie de marcher.



Et de se reposer

Pour que vous puissiez vous reposer et admirer les divers points de vue sur le lac de Serre Ponçon et les belles montagnes qui nous entourent, vous avez pu apercevoir quelques **bancs et tables**. Nous en avons installé à deux endroits sur la montée vers le lac par la route, sur le chemin des Faysses en direction de la chèvrerie de Réallon, à la sortie du village vers Charges et Réallon en bord de la Départementale, et deux au village dans la montée vers l'Eglise et sur les hauteurs avec une très belle vue sur le lac.



Pour ceux qui veulent éviter de marcher sur la route pour aller au lac, vous pouvez maintenant emprunter le Chemin de Prunières, sur lequel nous avons posé **3 passerelles** qui permettent de monter en toute sécurité. Deux dernières passerelles seront encore posées sur cette montée pour rendre la promenade encore plus agréable. Nous devons toutes ces installations à toute une équipe de volontaires que vous pourrez remercier lorsque vous les rencontrerez ! Par ordre alphabétique : *Daniel Bey, Jacky Chavey, Robert Colosio, Denis Dechoux, Philippe Delaite, Jean Marie Dillies, Nicolas Gouilloud, Philippe Lompret, Laurent Maillard, Philippe Monier, Jeanne Marie Orsel, Roland Peyron, Gilles Récamier, François Stel, Gilles Tamet, Michel Vafopoulos.*

COMPOSTAGE

La loi de 2020 visant à lutter contre le gaspillage alimentaire impose à chaque ménage de s'équiper d'une solution de compostage à partir du 1er janvier 2024 pour alléger les poubelles et produire du compost (ou du biogaz). Le but est de collecter les quelque 30% de matière organique contenue dans nos ordures ménagères : pelures, coquilles d'œuf, marc de café, restes de repas, qui terminent le plus souvent dans le sac gris. La commune a installé en 2023, pour ceux qui ne disposent pas d'un compostage individuel, 3 bacs à compostage à côté des poubelles du village. Il vous est demandé de déposer ces matières dans le bac de gauche. Le bac du milieu ne doit pas être utilisé, car il est dédié à la structuration des matériaux. Le bac de droite, fermé par les services de la CCSP (Communauté de Communes de Serre Ponçon), est dédié à la maturation du compost pour les plantations futures. Il ne faut pas déposer de déchets verts ou d'autres ordures dans le bac de gauche. A la fin de la maturation, vous pourrez bénéficier de ce compost gratuitement.

ET POUR VOS DEPLACEMENTS A 4 ROUES

A compter de cette année, vous pouvez emprunter 22 des 28 lignes scolaires Zou! qui desservent la communauté de communes.

Ces lignes disposent d'un nombre de places suffisant pour pouvoir vous accueillir ! Les lignes scolaires fonctionnent du lundi au vendredi, hors vacances scolaires de la zone B. Elles offrent un aller le matin, et un ou deux retours le soir (sauf le mercredi où le retour a lieu le midi). Elles proposent une solution pour des déplacements ponctuels ou des déplacements réguliers en complément d'un autre mode lorsqu'elles ne fonctionnent pas. Pensez aussi aux navettes hivernales pour accéder à vos stations de sports d'hiver !

Toutes les infos pratiques :

<https://www.ccserreponcon.com/lignes-scolaires-zou-ouvertes-public> et <https://www.ccserreponcon.com/navettes-stations-hiver-2024>



MARIE FRANCE PERRUCHOT alias MELUZINE

C'est en lançant ce petit sac lesté et attaché au bout d'une cordelette permettant d'atteindre du sol une branche qui servira de point d'ancrage pour grimper dans le houppier de l'arbre, que Marie commence l'ascension de ses arbres, doucement, calmement, remontant tranquillement le long de leurs troncs pour mettre en place des installations éphémères. Depuis une vingtaine d'années, elle explore l'arbre dans différentes dimensions.



Créatrice d'un espace lui étant dédié, elle œuvre sous et au nom de **Méluzine**, une association. Elle a commencé par l'encadrement de **la Grimpe d'Arbre**, une activité nomade ludique et sensorielle, passant ensuite par les Canopées du Brésil, du Laos, de Madagascar pour l'encadrement de missions scientifiques, participé à des inventaires d'arbres remarquables et fait aussi « l'écureuil » pour la récolte de graines de mélèze dans des peuplements classés (sélection des semences adaptées au changement climatique).

Et pourtant Marie a commencé sa carrière professionnelle dans les salles sombres et à la lumière des néons des hôpitaux comme manipulatrice en imagerie médicale à La Ciotat, en Suisse, à Gap etc... Un parcours de vie assez éclectique avec des études d'histoire de l'art, une palette de formations arboricoles, une expérience de bouquiniste et de travaux acrobatiques aussi ! Mais l'appel de la forêt a été plus fort. Marie propose des prestations d'animation basées sur l'immersion forestière : de la Grimpe d'Arbre ludique et sensorielle, des balades commentées et tables rondes autour des arbres remarquables, ou encore des marches guidées de Shinrin Yoku (Bain de Forêt) !



Partager l'univers de Marie, c'est savoir « *communier avec l'élément forêt* », observer, sentir, toucher, écouter, lever les yeux vers le ciel devant ces géants verts ou s'élever le long de leur tronc pour prendre de la hauteur, du recul, comprendre conscience de nos forces et nos fragilités.

Autant d'arbres remarquables témoins du changement des saisons, de l'évolution du climat et de l'environnement, de l'histoire d'une région et de ses légendes, de l'empreinte des hommes et des animaux. Alors, il ne fallait pas s'étonner que Marie ait l'idée de coucher sur papier toutes leurs singularités. C'est ainsi qu'après plus de 3 ans de travail, de collecte de données, d'heures de marche en montagne que son livre intitulé « **Arbres remarquables des Hautes Alpes** » est publié chez Actes SUD en 2015, 200 pages à son image, organisé pour permettre à tout public de cheminer en forêt, d'arbre en arbre.

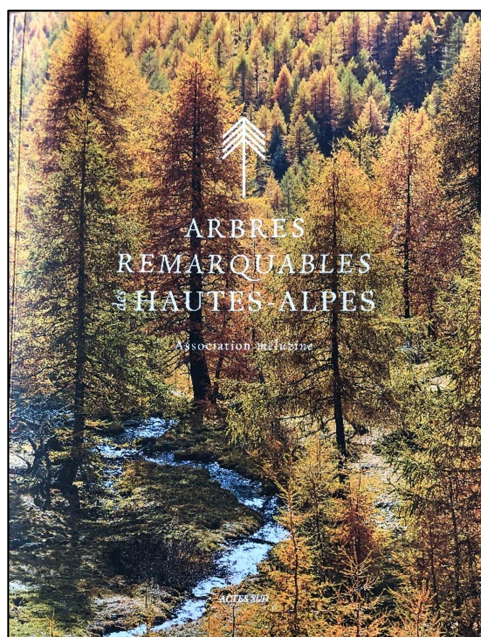


MARIE FRANCE PERRUCHOT alias MELUZINE (suite)

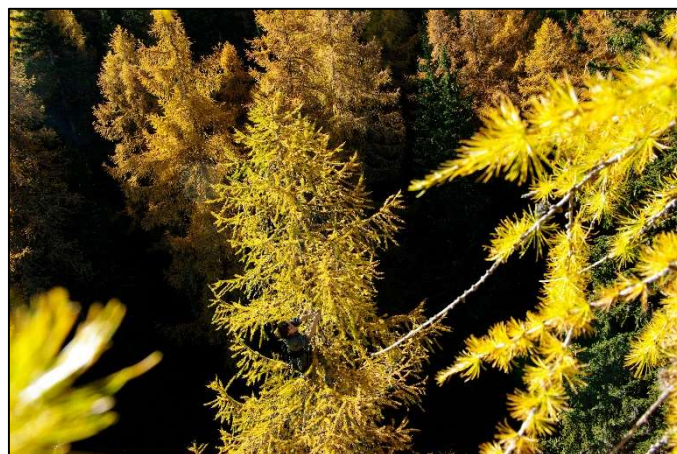


De sol en cimes, le fil de ces navigations sylvestres trouve sa source dans l'immersion forestière et l'analogie avec le **Shinrin Yoku** (littéralement Bain de Forêt en japonais) se dessine, cette pratique se définissant comme « le fait d'entrer en contact avec l'atmosphère de la forêt et de l'absorber ». Le cheminement de Marie est fait de synchronicités et comme un écho qui revient d'un passé lointain, Marie est aujourd'hui aussi guide Shinrin Yoku après un voyage d'étude au Japon. Des scientifiques japonais sont les premiers me dit-elle à avoir initié des recherches sur l'impact de la forêt sur la santé des êtres humains. Ils sont parvenus à démontrer qu'un bain de forêt avait des effets physiologiques mesurables sur notre immunité, les battements de notre cœur, notre humeur...

Installée à Saint Apollinaire depuis un peu plus de 4 ans, forte de toute cette sagesse et connaissance, Marie a très vite repéré un arbre qui se cache sur notre commune : le **murier noir**, un arbre rare, réputé quasi disparu, un arbre à l'identité paysanne, toujours planté seul devant l'entrée de la ferme. Le murier noir a des vertus protectrices et médicinales, son bois était utilisé comme colorant, bois de feu et en lutherie, un arbre un peu sacré ayant le pouvoir de tenir la foudre à distance et garantir prospérité et fécondité.



Alors, nous sommes heureux que Marie soit parmi nous. Si vous voulez en savoir plus le murier noir et les arbres qui nous entourent, il y a la possibilité de précommander son livre (avec 200 précommandes, Actes SUD relancerait une impression de 5000 exemplaires) mais aussi et surtout réaliser une « Grimpe d'Arbre » en toute sécurité (78 ans, c'est l'âge d'une dame qui a fait un bivouac en forêt à l'écoute du brame du cerf) ou pratiquer le Shinrin Yoku, histoire de laisser la nature vous apporter ses bienfaits comme une fée, la fée Mélusine...



Pour contacter Marie : 06 07 48 75 43,
marieperruchot@free.fr



RESEAU D'EAU ET VOIRIE

Pour l'année 2024, l'équipe municipale a décidé de procéder à la restauration partielle des axes routiers suivants :

Jonction entre les Doutres et la RD541 ; Chemin de Peyre Armouroure ; Chemin de Terre Plat

Concernant l'eau, l'ensemble des compteurs des réservoirs et des éléments de sécurité (porte sécurisée, garde-corps) ont été mis en place en 2023. Par ailleurs, et préalablement aux travaux de voirie, un bouclage de sécurisation du réseau d'eau de Peyre Armouroure va être effectué au printemps. Il sera accompagné de la pose d'une borne incendie supplémentaire qui desservira le secteur. Concernant la distribution de l'eau et sa facturation, vous voudrez bien prendre en considération les éléments importants suivants :



- Afin de respecter les obligations déclaratives imposées par l'agence de l'eau, désormais le relevé annuel du compteur s'effectuera mi-décembre pour se conformer au calendrier civil.
- De plus, suite à plusieurs problèmes lors des périodes de relevés de compteurs, une pénalité de 200 € en cas d'absence d'index sera désormais appliquée (délibération 50*2023 du 22/11/2023) :
 - Non accessibilité des compteurs extérieurs : A ce sujet je vous rappelle que réglementairement l'employé municipal doit pouvoir, seul, accéder aux compteurs. Ce qui suppose, que le système de fermeture ou de protection du regard soit accessible et léger en poids et que le regard ne soit pas obstrué par un dispositif inadapté de protection thermique ou par tout autre obstacle.
 - Non communication des relevés des compteurs intérieurs après passage de l'employé communal et avis de passage dûment déposé dans la boîte aux lettres.

Taxe résidences secondaires

Lors du conseil municipal du 25 septembre 2023, il a été voté une augmentation de 30 % de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (les résidences principales en étant à présent exemptes)

Nous étions jusqu'à présent le village avec le plus bas taux d'imposition à ce sujet et sommes désormais encore dans la tranche basse comparativement aux autres communes de Serre-Ponçon.

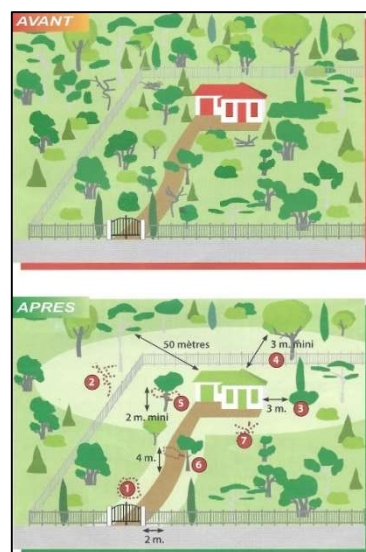
PENSEZ A L'ENTRETIEN DES OUVRAGES ET AU DEBROUSSAILLEMENT

Concernant les intempéries liées aux pluies de ces dernières semaines, nous avons par bonheur été épargnés au niveau des dégâts contrairement à nos amis de Réallon qui ont été durement touchés. Néanmoins, si la configuration générale du village et son excellent système de canaux nous permet d'échapper à ce type de désastre, nous aimerions rappeler à tous que l'entretien des ouvrages (buses, fossés, etc ..) jouxtant chaque propriété et le domaine routier est de la seule responsabilité des occupants et qu'ils doivent par conséquent entretenir ces équipements afin de permettre un parfait écoulement des eaux pluviales.

Aussi, les violents et spectaculaires incendies de l'été dernier dans notre région, et notamment celui de Crots, rappellent à tous qu'il est impératif de respecter **les obligations légales de débroussaillage (OLD)** en vigueur depuis plusieurs années mais jusqu'alors largement négligées. Les périodes croissantes de sécheresse et de fortes chaleurs entraînées par le changement climatique rendent les risques d'incendies plus importants, dans nos montagnes jusqu'alors plutôt protégées, et tout le bassin de Serre-Ponçon est désormais classé en zone rouge par la Préfecture. Cela nous impose à tous plus de vigilance. L'objectif du débroussaillage est d'abord de protéger les habitations contre la propagation d'un feu venu de l'extérieur, mais aussi de faciliter le travail des pompiers.

Une réunion publique a eu lieu en novembre dernier à la salle communale avec des représentants des services départementaux concernés (SDIS, DFCI et DDT) pour rappeler en quoi consiste l'obligation de débroussaillage. En résumé, chaque propriétaire est tenu de s'assurer que les abords de sa maison sont débroussaillés dans un rayon de 50 m autour de la construction, sur son terrain mais aussi éventuellement les terrains voisins. Le débroussaillage implique d'éliminer la végétation arbustive (sauf la végétation d'agrément) et le bois mort, ainsi que d'élaguer les branches basses des arbres (jusqu'à 2 m du sol) (plus d'infos sur le site internet de la commune et dans le dépliant disponible en mairie).

Un responsable des services départementaux de prévention des incendies peut venir faire gratuitement un diagnostic de vos terrains et vous conseiller sur les travaux à effectuer. Ce responsable est déjà intervenu sur une vingtaine de propriétés dans le village, et nous incitons ceux qui ne l'ont pas encore fait de contacter la mairie pour le faire intervenir. De son côté, la commune va entamer dès le printemps de premiers travaux de nettoyage autour du camping. Les services de lutte contre l'incendie ont bien conscience que les travaux de débroussaillage peuvent, dans certains cas, entraîner des frais importants et devoir s'étaler dans le temps. Il est important, pour la sécurité de tous (et également un jour peut-être pour des questions d'assurance) que chacun commence à agir pour respecter les OLD !



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Serre - Ponçon au cœur de l'aménagement et du développement de notre territoire

L'autonomie relative dont bénéficiait jusqu'alors notre commune pour gérer son développement urbain va fortement se réduire dans les prochaines années. **Notre PLU va en effet devoir s'adapter d'ici fin 2027 à un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration au niveau de la Communauté de Commune de Serre-Ponçon (CCSP).** Ce document, désormais obligatoire pour toutes les intercommunalités de France, intègre notamment diverses lois récentes restreignant les possibilités de développement urbain pour des raisons environnementales : notamment la loi Montagne, la loi Littoral (en raison du lac de Serre-Ponçon) et surtout la loi Climat et résilience. **Cette loi prévoit la fin progressive de toute artificialisation des sols d'ici 2050**, que ce soit pour des activités économiques, des habitations nouvelles ou même des infrastructures de transport. **Concrètement, le SCoT devrait se traduire pour Saint Apollinaire par une baisse supplémentaire de la surface de terrains naturels constructibles.**

Actuellement, notre commune, soumise comme toutes les autres à la loi Climat et résilience, ne peut autoriser de constructions nouvelles sur des terrains naturels, pour la période 2021/2030, que sur une surface équivalant à la moitié de la surface totale des terrains naturels bâtis entre 2011 et 2020. Et la surface des terrains naturels artificialisables sera encore diminuée de moitié pour la décennie suivante 2031/2040.

Le SCoT va notamment permettre de gérer globalement, au niveau du territoire de Serre-Ponçon, la pénurie future des terrains disponibles en fonction des priorités de développement définies en commun par les élus du territoire.

Ce document n'est qu'en début d'élaboration, mais il est prévisible qu'il va décider de concentrer le développement économique futur (entreprises, services, routes,...) dans la vallée et dans les trois stations des Orres, de Réallon et de Crévoux, conservant ainsi plus ou moins la physionomie actuelle du territoire. Les communes concernées devront donc

prendre sur leur quota de sols artificialisables pour développer ces activités bénéficiant à toute la population de Serre-Ponçon, réduisant ainsi la surface des terrains constructibles pour leurs propres habitants. Dans un souci d'équité, les communes n'ayant pas ou peu de projets économiques ou sociaux pourraient devoir abandonner une partie de leur quota de surfaces artificialisables au profit de celles développant des activités ou des services bénéficiant à tout le monde. Le SCoT va également redessiner quelque peu, et souvent réduire, les zones constructibles de chaque commune en fonction des lois Montagne et Littoral.

Pour Saint Apollinaire (qui n'est soumis qu'à la loi Montagne), cela devrait se traduire par une réduction des zones constructibles actuelles à un grand «centre bourg» très élargi vers le bas du village de chaque côté de la D541. Ces restrictions prévisibles ne signifient pas que toute construction nouvelle deviendra impossible à l'avenir, car elles ne s'appliquent qu'à des terrains actuellement non bâtis. En effet, il sera toujours possible de reconstruire sur de l'existant, de construire des habitations nouvelles sur des parcelles déjà bâties mais qui seraient divisées, ou de remplir les « dents creuses » existant dans le tissu urbain du village. Les installations agricoles bénéficient par ailleurs d'un régime spécial. L'objectif principal de ces différentes lois est en effet d'inciter à la densification des zones urbanisées existantes en stoppant les possibilités de développement dans des zones naturelles, et non d'empêcher toute nouvelle construction. Le SCoT devrait être achevé d'ici la fin de l'année, et entrer en vigueur fin 2025, selon le calendrier imposé par l'Etat à toutes les intercommunalités. Nous aurons alors à refaire notre PLU avant fin 2027 pour le mettre en conformité avec ce document. Un gros travail en perspective, auquel l'équipe municipale va s'atteler dès cette année.

Plus d'infos : <https://www.ccserreponcon.com/competences/schema-coherence-territoriale-scot>



L'EUROPE S'ENGAGE A VOS COTES.

ALORS A VOS PROJETS !



La mise en œuvre du programme LEADER au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Pays SUD au titre de la programmation 2014-2023 touche bientôt à sa fin et aura permis l'émergence de nombreux projets, participant ainsi à la dynamisation et au rayonnement des territoires de Serre-Ponçon et de l'Ubaye.

Le LEADER, quésaco ?

Ce programme européen de « Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale » a pour objectif de soutenir le développement des territoires ruraux, en s'appuyant notamment sur une approche participative, ascendante et multisectorielle, et sur les principes de mise en réseau, de coopération et d'innovation.

Le LEADER au sein du territoire

De 2014 à 2023, 42 projets, équitablement répartis sur les territoires des deux communautés de communes, ont été programmés, dont 28 soldés à l'heure actuelle. A ce chiffre viennent s'ajouter 16 projets qui sont en cours de sélection. Au total, ce sont donc 58 projets qui auront pu voir le jour grâce au financement européen (pour près de 2 millions d'euros) et régional (pour environ 1.3 million d'euros).

Zoom sur 2 projets : Création d'une épicerie à la Bréole (Epicentre)



Délaissée par les magasins d'alimentation, ce projet a permis à la commune de la Bréole de voir renaître un commerce de proximité.

Ma boutique à l'essai (Initiative Nord Hautes Alpes et Initiative Alpes Provence)



Les deux associations ont mis en place un dispositif permettant à des porteurs de projet de tester, pendant une période de 6 mois renouvelable une fois, leur projet au sein d'un local vacant d'un centre-ville ou d'un bourg et de bénéficier d'un accompagnement spécifique. Au total, sur ces deux projets, 34 Boutiques à l'essai ont vu le jour dont 29 sont toujours en activité.

Et demain ?

Si l'actuelle programmation touche bientôt à sa fin, une **nouvelle programmation LEADER voit le jour en 2024, sur un territoire élargi, couvrant 99 communes sur les départements 04, 05 et 06.** La stratégie de ce nouveau GAL « Alpes & Azur » sera notamment axée sur l'enjeu de la transition écologique et solidaire, en s'appuyant sur des projets multi-sectoriels et multi-partenariaux, en lien avec l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, et l'économie régénérative. Le GAL Alpes et Azur bénéficie d'une enveloppe de plus de 2,6 millions d'euros de FEADER sur la période 2023-2027 pour couvrir 3 thématiques : Renforcer les liens et consolider les services pour tous ; Encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives ; Innover dans notre lien aux ressources. **Le premier appel à projets de cette nouvelle programmation devrait paraître au printemps 2024.**

Pour plus d'infos : c.auffret@ccserreponcon.com, 06 58 77 42 68.

Nos commerçants et autres services de proximité

Un petit rappel des commerçants et autres services de première nécessité qui sont ou arrivent jusqu'à notre village avec :

Installation d'un nouvel auto-entrepreneur, Claude

TRIQUET : chauffeur, transports courtes et longues, petits travaux et réparations diverses, entretien espaces verts et conciergerie pour résidences secondaires et principales, mise en chauffage des habitations inoccupées, etc. 06 73 38 98 90

L'EPICIER : commande par SMS au 06 45 47 76 22. Passage le jeudi vers 10h - 10h30.

LE BOULANGER : commande au 04 92 44 30 00. Passage le mardi et le samedi vers 10h.

LE FOURNIL DE LA MOURETTES : situé aux Rousses. Pain bio au levain naturel, 06 89 37 25 79 (sur commande de préférence).

LA BOUCHERIE SAVINOISE : commande au 06 70 01 92 98. Passage le mercredi fin d'apm.

PROXI de Savines le Lac : commandes au 04 92 44 27 26. Livraison gratuite.

Les agrumes de Sicile grâce à **Court Jus 05**. Prochaines adhésions rentrée 2024. En attendant : <https://courtjus.jimdo.com/>, une mine d'informations pour consommer local

Céline et Thibaut de la ferme de Côtes Clavelles : pause hivernale.

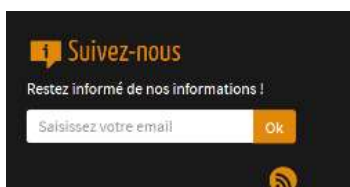
ETAT CIVIL

Décès

Ils nous ont quitté :
RONSSIN DUCHATELLE Jacques le 20/02/2023
ARNAUD Maurice, Félix le 22/02/2023
JARTOUX Camille le 17/05/2023
BERAUD André Fernand le 15/08/2023
ROUX François 30/12/2023

Naissances

Gap (Hautes-Alpes) : Nino, Lilian, Daniel ESCALLIER, né le 18/09/2023.



www.saint-apollinaire.fr | 04 92 44 22 33 | mairie.st-apollinaire@orange.fr

